

Délégation

de signature en cas d'absence ou d'empêchement
du délégué régional au(x) responsable(s) de leur
délégation

DEC112065DR17

*Délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du délégué régional au(x)
responsable(s) de leur délégation*

Le délégué régional

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS),

Vu la décision n°040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° 100013DAJ du 21 janvier 2010 - Délégation de pouvoir conférant la qualité d'ordonnateurs secondaires aux délégués régionaux.

Vu la décision n° DEC100262DAJ du 11 octobre 2010 nommant M. André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne - Pays de la Loire ;

Vu la décision n°DEC112046DR17 du 2 septembre 2011 nommant Mme Anne FAGON aux fonctions de responsable du Service Partenariat et Valorisation ;

Décide

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. André QUINQUIS, délégué régional pour la circonscription Bretagne – Pays de la Loire, délégation est donnée à Mme Anne FAGON, Ingénieur d'études, à l'effet de signer tous actes, décisions et documents relevant de l'exercice des fonctions d'ordonnateur secondaire.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à RENNES, le 6 septembre 2011

Le Délégué Régional

André QUINQUIS